

# Charte des initiateurs

## Saison 2022-2023



### Préambule

L'Association Sac à Pof escalade remercie chaleureusement les initiateurs bénévoles qui acceptent de s'engager pour ouvrir régulièrement des créneaux adultes en soirée ou le weekend, ou remplacer ponctuellement un salarié indisponible lors d'un créneau enfant ou adulte.

Deux types de créneaux sont proposés pour les adhérents de sac à pof :

- Des **créneaux "enfants" ou "adultes loisir"**, généralement encadrés par des salariés, au cours desquels sont présents des adhérents n'étant pas autonomes
  - Lors de ces créneaux, la **personne responsable ne grimpe pas**. Elle est munie d'un baudrier et susceptible d'intervenir à tout moment pour régler un problème de sécurité.
- Des **créneaux "adultes autonomes"**, généralement encadrés par un initiateur bénévole, au cours desquels **seuls les grimpeurs autonomes peuvent se présenter**.
  - Cette année, les créneaux adultes autonomes sont planifiés hors vacances scolaires de 19h à 22h les mardis et mercredis à Mons et les jeudis à Ronchin. Pendant les vacances scolaires, les créneaux adultes autonomes sont planifiés les mardis et jeudis de 19h à 22h à Mons.
  - Lors de ces créneaux, **la personne responsable peut grimper**. Elle peut être sollicitée pour répondre aux questions des grimpeurs.

Les créneaux "adultes" ("**adultes loisir**" et "**adultes autonomes**") commencent à 19h et se terminent à 22h, heure à laquelle la salle est fermée. Les pratiquants doivent commencer à ranger leur matériel à partir de 21h45. Les pratiquants souhaitant grimper lors d'un créneau adultes doivent se présenter au responsable du créneau avant 21h. À partir de 21h, si plus aucun pratiquant n'est présent dans la salle, le créneau est considéré comme terminé et la salle est fermée.

### Grimpeurs autonomes

Dans notre terminologie, un grimpeur autonome est un grimpeur qui a été formé aux manipulations de sécurité pour sa pratique, et dont la formation a été validée par une personne compétente :

- Pour les grimpeurs pratiquant la grimpe en moulinette, il s'agit d'un niveau équivalent à celui du **passport blanc** de la FFME : le grimpeur maîtrise le système d'assurage qu'il utilise et la pratique de l'assurage en 5 temps d'un grimpeur en moulinette, il sait descendre son partenaire à vitesse modérée.
- Pour les grimpeurs pratiquant la grimpe en tête, il s'agit d'un niveau équivalent à celui du **passport jaune** de la FFME : le grimpeur prépare correctement la corde pour qu'elle "file" sans noeud et sécurise le brin libre ; il se positionne bien pour assurer, afin de voir et entendre le grimpeur ; il donne de la corde et en reprend en fonction des actions du grimpeur, sans le gêner ; Il sait arrêter une petite chute.
  - Il est recommandé aux grimpeurs souhaitant grimper en tête de se former aux manipulations d'assurage leur permettant d'obtenir le **passport orange** de la FFME : le grimpeur est capable d'assurer en anticipant les actions d'un grimpeur en tête (donner et reprendre de la corde en fonction de ce que va faire le grimpeur) ; il sait freiner et arrêter une chute de façon dynamique.

### Règle de base : les salariés sont les garants de la sécurité

Pour vérifier les compétences des grimpeurs de la salle, une page dédiée est à votre disposition sur le site Web de l'association : <https://sacapof.org/grimpeurs-autonomes>. Les passeports FFME des

adhérents de Sac à pof à jour de leur cotisation y sont recensés, ainsi que les attestations de leurs niveaux d'autonomie.

Des passages de passeport FFME peuvent être organisés par les salariés à la demande des grimpeurs le souhaitant, afin de valider les compétences des grimpeurs autonomes de manière officielle. Des créneaux spécifiques dédiés à la validation des passeports des adultes sont organisés régulièrement. Ils sont indiqués sur le planning hebdomadaire de chaque salle accessible sur notre site web à l'adresse : <https://sacapof.org/calendrier/>. Entre-temps, un salarié peut attester du niveau d'un grimpeur en le faisant figurer sur la **feuille de présences**, dans la colonne prévue à cet effet, de préférence après 20h30.

- Un exemple de **feuille de présences** se trouve ici : [Feuille de présences](#) ;
- Les attestations d'autonomie sont régulièrement enregistrées sur notre site Web.

Un grimpeur se présentant à un créneau "**adultes autonomes**" n'étant pas formé et validé pour sa pratique doit en informer le responsable du créneau dès son arrivée. Il pourra bénéficier d'une formation minimale lui permettant d'évoluer ensuite dans le cadre de ce créneau en toute sécurité. Il devra par la suite se présenter rapidement lors d'un créneau "adultes loisir" pour faire attester ses compétences par un salarié.

## A l'arrivée dans la salle

- Vérifier et déplier les tapis, vérifier qu'il n'y a pas d'objet au pied des voies, que les scratches sont tous en place ;
- Vérifier que toutes les cordes passent bien dans les relais sommitaux de manière conforme, à défaut faire tomber la (les) corde(s) ;
- Sortir le matériel nécessaire (chariot avec baudriers), les cordes pour la tête et les dispositifs d'assurance (compter le nombre de dispositif d'assurance) ;
  - A Mons, le secteur central (de 8 à 15) nécessite d'utiliser exclusivement les cordes bleu ciel pour la grimpe en tête
- Disposer la **feuille de présences** sur la table et le remplir : lieu, date, responsable ;
- Consigner dans le cahier de présence tout élément anormal à votre arrivée dans la salle ;
- S'équiper avec un baudrier, un grigri, une longe, une dégaine et un dispositif d'assurance ;
- Avoir à sa disposition des clés permettant de resserrer les prises qui tournent.

## Pendant la séance

- Accueillir les adhérents et leur demander de remplir la **feuille de présences** ;
- Veiller à la sécurité des grimpeurs, contrôler régulièrement les cordées (encordement et mise en place des dispositifs d'assurance) ;
- Le cas échéant, resserrer les prises qui tournent ;
  - En cas de matériel défectueux, (EPI tombé au sol depuis un point haut, corde, dégaine ou baudrier présentant des signes de fatigue), placer ce matériel au rebut dans le bureau et le signaler dans la **feuille de présences**.
- Conseiller les grimpeurs, rappeler si nécessaire les règles de sécurité ;
- Consigner toute difficulté rencontrée avec un adhérent, au verso de la **feuille de présences** ;
- Rester vigilant tout au long de la séance.

## Un peu avant la fin de la séance

- Vendre aux personnes qui le souhaitent des places à prix coûtant permettant d'accéder aux salles privées de la métropole ;
  - Au maximum 5 places par salle et par personne
  - Ces places sont strictement réservées aux adhérents du club à jour de leur cotisation.
    - La page <https://sacapof.org/grimpeurs-autonomes> permet de le vérifier

- Vérifier que toutes les cordes des secteurs de grimpe en moulinette passent bien dans les relais sommitaux de manière conforme, à défaut les replacer correctement, afin de faciliter l'utilisation de la salle pour les prochains usagers.
  - A Mons, pour les secteurs de 1 à 7 et de 16 à 27 veiller à l'alternance de couleur bleu foncé/ rouge (code couleur 2022-2023)
- Vérifier que toutes les cordes des secteurs de grimpe en moulinette passent bien dans les dégaines marquées d'une croix

## A la fin de la séance

- Ranger les cordes ;
- Compter et ranger le matériel (chariot avec dispositifs d'assurance, baudriers...)
- Ranger les cordes de tête dans la boîte prévue à cet effet (à Mons, près du lave-vaisselle) ;
- Replier les tapis
- Veiller à ce que tous les adhérents aient quitté la salle
  - Attention à vérifier les vestiaires, les douches et les toilettes
- Éteindre les lumières
- Refermer toutes les portes à clé
  - A Mons : porte du bloc, portes du local matériel, porte de la grande salle, portes des vestiaires, porte du bureau et porte d'entrée
  - A Ronchin : brancher l'alarme et faire descendre la grille métallique
  - A Villeneuve d'Ascq : local escalade et porte d'entrée
- Extraire la **feuille de présences** et la déposer à l'endroit approprié dans le bureau pour traitement

## En cas de blessure ou d'accident

- En cas de besoin, le numéro de téléphone du référent de l'association est le 07.81.29.81.44.
- En cas de petit bobo, chaque salle dispose d'une trousse de premiers secours stockée avec le matériel d'escalade.
- En cas de blessure plus grave, mettre en place le protocole type PSC1 (protéger, alerter, examiner, secourir, surveiller), en utilisant les numéros d'urgence habituels :
  - SAMU : 15
  - POMPIERS : 18
  - POLICE : 17
  - Numéro d'urgence Européen : 112
- Un DAE (défibrillateur automatique externe) est installé à l'entrée de la salle. En cas de besoin, il est utilisable par toute personne.
- Consigner l'accident dans la **feuille de présences** et prévenir un membre du comité directeur.
- Conformément à la notice d'assurance envoyée à chaque adhérent (téléchargeable ici : [Notice assurance FFME 2022.pdf](#)), le licencié et/ou l'association doivent déclarer le sinistre à la compagnie d'assurance dans les cinq jours via la FFME :

FFME - Assurance/Vie associative  
 Service sinistres  
 8/10 quai de la Marne  
 75019 Paris  
 Téléphone : 01 40 18 75 55  
 Contact : Danica Dodev  
 Télécopie : 01 40 18 75 59  
 E-mail : sinistres@ffme.fr

- Cette déclaration remplie scrupuleusement doit porter sur la nature, les causes et les circonstances du sinistre, ses conséquences connues et présumées. Le licencié doit également transmettre à la FFME :

- tous les documents, toutes les pièces justificatives établis à ses frais concernant le sinistre, et toutes les informations complémentaires sur l'importance du dommage, l'identité d'autrui et des témoins éventuels, ainsi que tous les documents nécessaires à une expertise ;
- tous avis, convocations, lettres, actes extrajudiciaires ou actes de procédure qui lui seront transmis.

## Signature par l'initiateur

Nom et prénom de l'initiateur :

Date & signature :

Projet